



Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de CAULNES



LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation BP JEPS « Pêche de Loisir »

- Dossier de candidature
- Photo d'identité récente
- Photocopie lisible de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport, en cours de validité
- C.V.
- Lettre de motivation
- Photocopie du ou des diplôme(s) obtenu(s)
- Copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, pour les français de moins de 25 ans
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche de loisir
- Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou à défaut, dans l'attente du certificat définitif PSC1, attestation de réussite et de validation (une simple attestation de présence ou de suivi de la formation ne suffit pas)
- Attestation de natation 50 m nage libre, sur laquelle figurent les mentions « départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur », délivré par une personne titulaire du BEES option « natation »
- carte de pêche de l'année
- 4 timbres au tarif en vigueur
- Attestation de responsabilité civile

Selon les situations :

- Copie de la carte de demandeur d'emploi (dernière édition)
- Notification d'indemnisation par le Pôle Emploi (ou de non indemnisation)
- Travailleur Handicapé : Décision d'accord Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé, par la MDPH
- Bénéficiaire du RSA : Attestation de paiement de la CAF

Pour les candidats sous statut de Demandeur d'emploi, inscrits au Pôle Emploi (pour éligibilité sur le Programme Bretagne Formation, PBF)

Document de validation du projet professionnel, prescription de stage :

(Document exigé au moment du recrutement)

- Pour les jeunes de moins de 26 ans :
 - Prescription de stage délivrée par :
 - la Mission Locale
 - Ou Cap Emploi si le jeune est reconnu travailleur handicapé
 - Ou Pôle Emploi si le jeune n'est pas suivi par une Mission Locale et qu'il ne connaît pas de difficultés particulières nécessitant une orientation vers une Mission Locale pour un accompagnement renforcé
- Pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans :
 - Document du Pôle Emploi attestant la validation de leur projet professionnel, par exemple :
 - « Construction et validation d'un projet de formation »
 - « Projet personnalisé d'Accès à l'Emploi »

